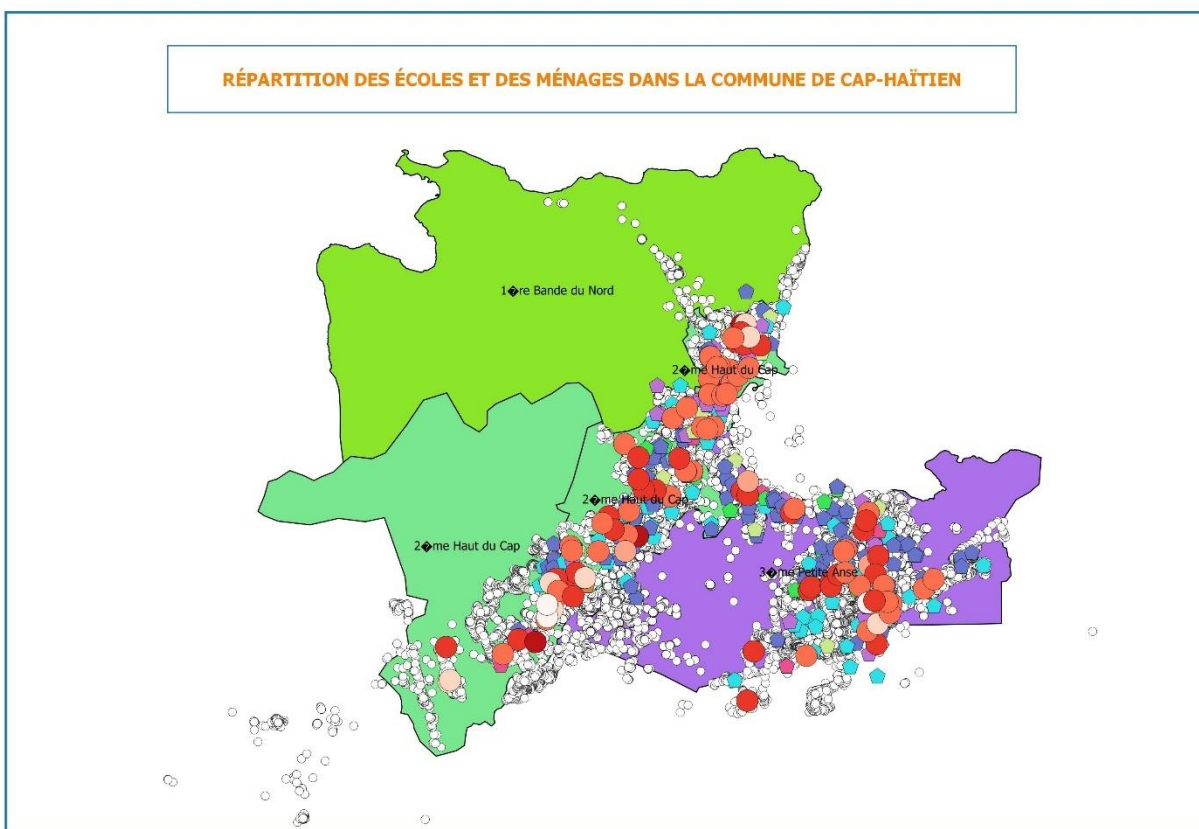


UCP-MENFP / BID



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons vertes représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

OCTOBRE 2025

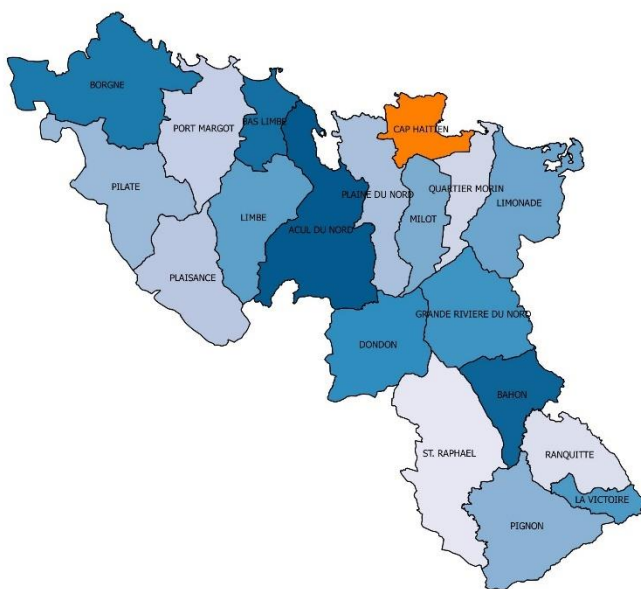
Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	27
3.5. Les enseignants.....	27
3.6. Les manuels scolaires.....	27
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	27
B. Le Niveau Secondaire.....	29
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	29
1.1. Accessibilité et accès.....	30
1.2. Qualité de l'enseignement.....	33
2. Analyse démographique.....	35
3. Propositions de réorganisation de l'offre.....	36
Références bibliographiques.....	39
Les Annexes :	40
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Cap-Haïtien	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département du Nord entre les communes de Plaine du Nord, de Milot et de Quartier Morin, la ville du Cap-Haïtien fut fondée en 1670, sous l'administration du gouverneur Bertrand d'Orgeron. Elle est reconnue comme ville à part entière par le décret royal de 1711 et devient bien vite la capitale économique de la colonie. Elle a porté successivement le nom de Cap-Français ou Paris de Saint-Domingue du temps de la colonie, Cap-Henry pendant le règne de Henry Christophe et Cap-Haïtien après la guerre de l'indépendance. À l'arrivée des Espagnols, elle portait le nom de Guarico. Élevée au rang de commune en 1804, la commune de Cap-Haïtien est composée de la ville de Cap-Haïtien et de trois (3) sections communales : la 1^{ère} Section Bande du Nord, la 2^{ème} Section Haut du Cap et la 3^e section Petite Anse.

LOCALISATION DE LA COMMUNE DE CAP-HAÏTIEN (EN JAUNE)



La commune de Cap-Haïtien est traversée par une rivière et contient sept (7) sources d'eau et 1 lagon. Le système de distribution d'eau construit en 1922 et étendu à travers toute la commune en 1952 est en mauvais état. Les réservoirs de stockage sont très anciens, deux (2) par exemple datent de 1896 et la plupart sont hors service. Comme autres points d'eau, on a enregistré trois (3) puits artésiens, un certain nombre de puits traditionnels de type colonial et des fontaines publiques munies d'une vingtaine de robinets et de pompes. Toute la commune du Cap-Haïtien est électrifiée ; cependant, la fréquence d'alimentation au quotidien est très limitée. Les habitants se servent de la Digicel et de la Natcom comme moyens de communication téléphonique. Son

relief dominant est la plaine. Ses habitants portent le nom de Capois. Le tourisme, l'agriculture, l'élevage et le commerce constituent les principales activités économiques de la commune.

Sa population en 2015 était estimée à 274404 habitants par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) et elle est passée à 315624 habitants en 2025. Avec une superficie de 53.50 Km², sa densité de population est alors de 5900 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (58.4%) est dispersée dans les sections communales.

En matière d'offre scolaire, il y a 43 kindergarten, 297 écoles fondamentales dont 45 écoles nationales, 102 écoles secondaires et 160 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par une Direction Départementale d'Éducation (DDE) et quatre (4) bureaux de district scolaire (BDS) dirigés respectivement par un Directeur Départemental et des inspecteurs principaux.

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre concerne l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Cap-Haïtien, la majorité des écoles (86.8%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

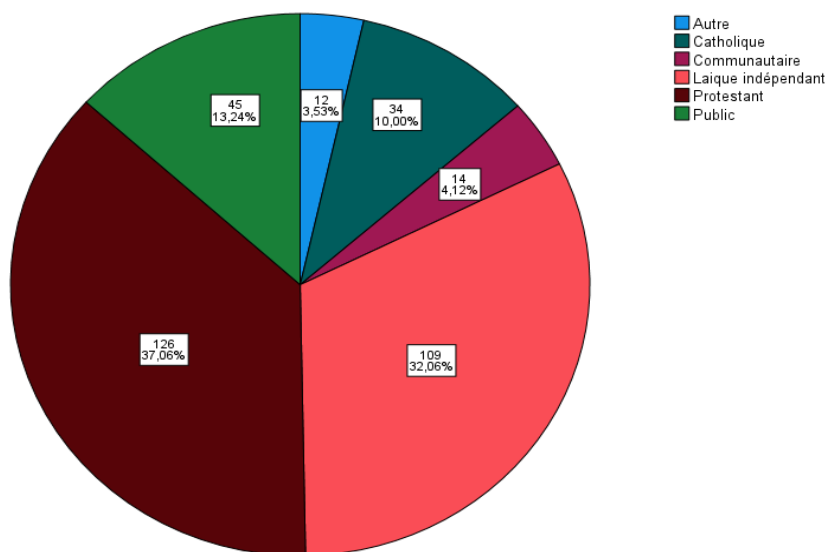


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (95.5%) et d'autres en double (4.5%), à différentes périodes de la journée : de 7h00 à 12h00 (12.9%), de 8h00 à 13h00 (58.9%) ou à d'autres périodes de la journée (28.2%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Cap-Haïtien

Commune de Cap-Haïtien	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
1ère Sect. Bande du Nord	# 1	2	0	3	1	3	10
	% 10,0%	20,0%	0,0%	30,0%	10,0%	30,0%	100,0%
2ème Sect. Haut du Cap	# 4	14	6	41	44	7	116
	% 3,4%	12,1%	5,2%	35,3%	37,9%	6,0%	100,0%
3ème Sect. Petite Anse	# 4	6	4	31	31	6	82
	% 4,9%	7,3%	4,9%	37,8%	37,8%	7,3%	100,0%
Quartier de Petite Anse	# 3	1	4	13	45	12	78
	% 3,8%	1,3%	5,1%	16,7%	57,7%	15,4%	100,0%
Ville du Cap-Haïtien	# 0	11	0	21	5	17	54
	% 0,0%	20,4%	0,0%	38,9%	9,3%	31,5%	100,0%
Total	# 12	34	14	109	126	45	340
	% 3,5%	10,0%	4,1%	32,1%	37,1%	13,2%	100,0%

Ces écoles sont de tailles très variées, de 3 à 1566 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	327	25	930
Catholique	320	10	1566
Communautaire	168	47	464
Laïque indépendant	227	24	1083
Protestant	207	3	1443
Public	279	7	743
Ensemble	226	3	1566

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Cap-Haïtien

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Cap-Haïtien est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 58285 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 44524 élèves² dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu au fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 43.31%³ au cours de cette période scolaire.

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 58285 - 102809 = -44524$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-44524}{102809} \times 100 = -43.31\%$

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Cap-Haïtien est de 5.29% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale fondamentale complète Massillon Coicou située dans la ville de Cap-Haïtien recrute ses élèves dans les localités telles que : Ville de Cap-Haïtien (moins de 15 mn de marche), Lorier (15 à 30 mn de marche), Cité du Peuple (31 à 60 mn de marche), Ste Philomène (plus de 60 mn de marche) et Petite-Anse (plus de 60 mn de marche); soit donc 3 sur 5 localités de parcours jugés pénibles ou inacceptables pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Cap-Haïtien.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux

⁴ $E_{t+1} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 102809 = 58285 (1+r)^{11}$

$r = 0.052947(5.29\%)$.

types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Cap-Haïtien, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 119.77%⁵.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire, compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 60.37%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Cap-Haïtien, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 103.27%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 92.43%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{7644}{6382} \times 100 = 119.77\%.$$

$$^6 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{3853}{6382} \times 100 = 60.37\%$$

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{58285}{56438} \times 100 = 103.27\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux très important est considéré encore insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 90.1%.⁹

La majorité des enfants (90.1%) qui avaient réussi en classe de 6^e AF l'année dernière a été admise en 7^e AF au cours de l'année scolaire 2024-2024; il y a 155 écoles sur les 340 dénombrées (45.60%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Cap-Haïtien selon qu'elles sont complètes ou non

Commune de Cap-Haïtien	Nombre total d'années d'étude												Total
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
1ère Sect. Bande du Nord	# 0	0	2	0	0	2	0	0	4	0	0	2	10
	% 0,0%	0,0%	20,0%	0,0%	0,0%	20,0%	0,0%	0,0%	40,0%	0,0%	0,0%	20,0%	100,0%
2ème Sect. Haut du Cap	# 0	0	7	1	0	13	3	4	43	2	3	40	116
	% 0,0%	0,0%	6,0%	0,9%	0,0%	11,2%	2,6%	3,4%	37,1%	1,7%	2,6%	34,5%	100,0%
3ème Sect. Petite Anse	# 0	0	17	0	2	7	2	3	27	2	5	17	82
	% 0,0%	0,0%	20,7%	0,0%	2,4%	8,5%	2,4%	3,7%	32,9%	2,4%	6,1%	20,7%	100,0%
Quartier de Petite Anse	# 0	0	11	1	1	13	1	3	30	2	1	15	78
	% 0,0%	0,0%	14,1%	1,3%	1,3%	16,7%	1,3%	3,8%	38,5%	2,6%	1,3%	19,2%	100,0%
Ville du Cap-Haïtien	# 2	3	10	2	0	10	3	1	12	0	0	11	54
	% 3,7%	5,6%	18,5%	3,7%	0,0%	18,5%	5,6%	1,9%	22,2%	0,0%	0,0%	20,4%	100,0%
Total	# 2	3	47	4	3	45	9	11	116	6	9	85	340
	% 0,6%	0,9%	13,8%	1,2%	0,9%	13,2%	2,6%	3,2%	34,1%	1,8%	2,6%	25,0%	100,0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, trois (3) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, et les coûts de nourriture et d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Cap-Haïtien, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 70498.39 et 88334.55

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{52166}{56438} \times 100 = 92.43\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année } t+1}{\text{Effectif 6e AF en année } t} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamental} = \frac{5116}{5679} \times 100 = 90.1\%$$

gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Cap-Haïtien par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	14905.16	10264.91	10783.99	34544.33	70498.39
2 ^e AF	15037.95	11054.65	11145.10	34544.33	71782.03
3 ^e AF	15237.45	11054.65	11686.40	34544.33	72522.83
4 ^e AF	15185.35	13777.06	11611.46	34544.33	75118.20
5 ^e AF	15237.45	14763.31	12674.18	34544.33	77219.27
6 ^e AF	15360.30	15685.20	13703.81	34544.33	79293.64
7 ^e AF	20055	16067.72	14161.97	34544.33	84829.02
8 ^e AF	20635.36	16986.53	14428.95	34544.33	86595.17
9 ^e AF	21542.01	17320.90	14927.31	34544.33	88334.55

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 136358.72 et 157415.84 gourdes; 39.45% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Cap-Haïtien par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	88298.30	1945.31	10264.91	10783.99	34544.33	145836.84
2 ^e AF		1967.19	11054.65	11145.10	34544.33	147009.57
3 ^e AF		1829.69	11054.65	11686.40	34544.33	136358.72
4 ^e AF		1860.61	13777.06	11611.46	34544.33	150091.76
5 ^e AF		1829.69	14763.31	12674.18	34544.33	152109.81
6 ^e AF		1944.53	15685.20	13703.81	34544.33	154176.17
7 ^e AF		2300	16067.72	14161.97	34544.33	155372.32
8 ^e AF		2326.47	16986.53	14428.95	34544.33	156584.58
9 ^e AF		2325	17320.90	14927.31	34544.33	157415.84

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Cap-Haïtien

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Cap-Haïtien est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour

l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Cap-Haïtien :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Cap-Haïtien

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	86%	86%	83%	86%	88%	92%
Taux de redoublement	14%	14%	16%	14%	12%	8%
Taux d'abandon	0%	0%	1%	0%	0%	0%

ii) Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0,86	0,86	0,83	0,86	0,88	0,92	
TR	0,14	0,14	0,16	0,14	0,12	0,08	
TA	0,00	0	0,01	0	0	0	
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
2024-2025	7802	↗	0				7802
2025-2026	↓ 1092	↘ 6710	↗ 0				7802
2026-2027	↓ 153	↘ 1879	↘ 5770	↗ 58			7802
2027-2028	↓ 21	↘ 395	↘ 2539	↘ 4789	↗ 0		7744
2028-2029		↘ 74	↘ 746	↘ 2778	↘ 4119	↗ 0	7716
2029-2030			↘ 183	↘ 1008	↘ 2883	↘ 3625	7698
2030-2031				↘ 293	↘ 1213	↘ 2827	↘ 3335
2031-2032					↘ 397	↘ 1293	↘ 2601
2032-2033						↘ 453	↘ 1190
2033-2034							↘ 417
2034-2035							
Promus							7542
Année-élèves							53040
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				45253			
Nombre d'années-élèves réel =				53040			
Rendement interne =				85,32			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,172073			
Coût de l'élève formé =				7,03244			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (85.32%), car seulement 3335 élèves (42.75%) de la cohorte de 7802 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 7542 élèves (96.67%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF est de 90.41% ($8198 \div 9068 = 0.9041$)¹⁰ dans la commune de Cap-Haïtien. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 90 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale après redoublement. C'est donc une tendance quand même à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Cap-Haïtien. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

¹⁰

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Cap-Haïtien, un effectif de 2511 enseignants dont 72.1% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 8. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Cap-Haïtien

Commune de Cap-Haïtien	# école	# enseignant	Ens/Éc
1ère Sect. Bande du Nord	10	63	6
2ème Sect. Haut du Cap	116	885	8
3ème Sect. Petite Anse	82	640	8
Quartier de Petite Anse	78	605	8
Ville du Cap-Haïtien	54	318	6
Total	340	2511	8

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 8.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble également se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (28.95%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

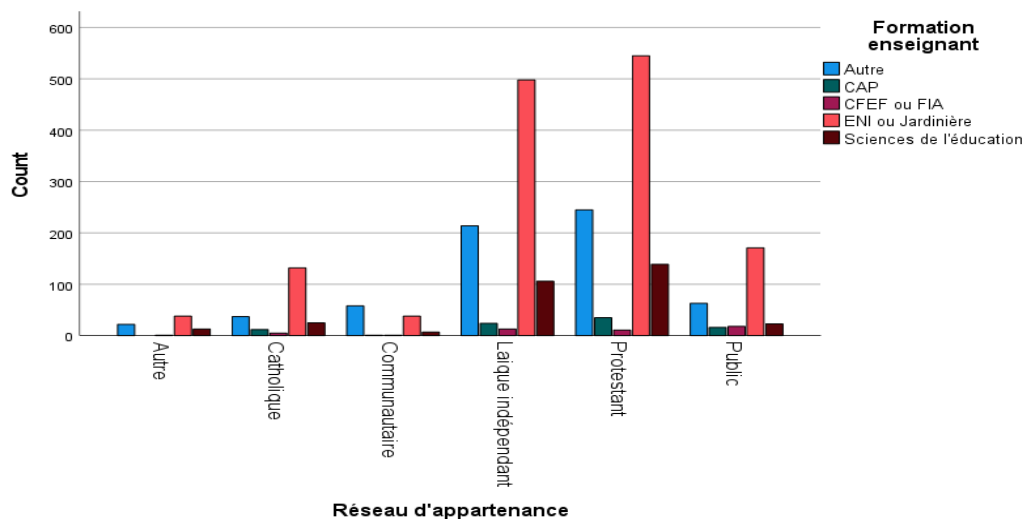


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Cap-Haïtien. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes mais où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.19, ratio moyen élèves/salle de classe=26 et ratio moyen élèves/enseignant=31; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Cap-Haïtien

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	97	74	2945	1.31	30	34
Catholique	343	211	10549	1.63	31	50
Communautaire	104	105	2347	0.99	23	22
Laïque indépendant	966	855	23387	1.13	24	27
Protestant	1091	975	25516	1.12	23	26
Public	378	291	12268	1.30	32	42
Ensemble	2979	2511	77012	1.19	26	31

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Cap-Haïtien, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 22.14 et 34.10 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	2148.19	22.14
Catholique	10070.96	29.36
Communautaire	2859.63	27.50
Laïque indépendant	32846.39	34
Protestant	27892.58	25.57
Public	12890.07	34.10
Ensemble	88707.81	29.80

Par contre, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune de Cap-Haïtien est plus ou moins dans les normes établies de 1 à 1m²20 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre; elle varie entre 0.73 et 1.40 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.73
Catholique	0.95
Communautaire	1.22
Laïque indépendant	1.40
Protestant	1.09
Public	1.05
Ensemble	1.15

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 31 écoles en mauvais état qui mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites; 72.6% des écoles ont de l'eau, 20.3% ont une cantine, 22.9% une petite bibliothèque et 38.8% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Cap-Haïtien. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui ont passé l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune de Cap-Haïtien se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 119.77% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 60.37%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 103.27% Taux net de scolarisation = 92.43%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 90.1%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 145836.84 gourdes 2 ^e AF = 147009.57 gourdes 3 ^e AF = 136358.72 gourdes 4 ^e AF = 150091.76 gourdes 5 ^e AF = 152109.81 gourdes 6 ^e AF = 154176.17 gourdes 7 ^e AF = 155372.32 gourdes 8 ^e AF = 156584.58 gourdes 9 ^e AF = 157415.84 gourdes

39.45% de ces coûts sont pris en charge par les familles.	
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 70498.39 gourdes 2 ^e AF = 71782.03 gourdes 3 ^e AF = 72522.83 gourdes 4 ^e AF = 75118.20 gourdes 5 ^e AF = 77219.27 gourdes 6 ^e AF = 79293.64 gourdes 7 ^e AF = 84829.02 gourdes 8 ^e AF = 86595.17 gourdes 9 ^e AF = 88334.55 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 86% Taux de promotion en 2 ^e AF = 86% Taux de promotion en 3 ^e AF = 83% Taux de promotion en 4 ^e AF = 86% Taux de promotion en 5 ^e AF = 88% Taux de promotion en 6 ^e AF = 92%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 14% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 14% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 14% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 12% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 8%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 95.51%
Rendement interne du réseau d'écoles à Cap-Haïtien	85.32%
Rapport élève/salle de classe	26élèves
Rapport élève/maître	31 élèves
# enseignants	2511
% de femmes	72.2%
% de maîtres qualifiés	71.05%
Ratio moyen m ² /élève	1.15 m ²
Ratio moyen m ² /classe	29.80 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	226
Salaire moyen d'un enseignant	12962.11 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Cap-Haïtien. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Cap-Haïtien, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Cap-Haïtien au cours de la période 2020-2025 est égal à 386 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.21%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.24%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Cap-Haïtien

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Cap-Haïtien par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

¹¹ $\Delta P = P_{2025} - P_{2020} = 32321 - 31935 = 386$

¹² $\Delta P / P_{2020} = 386 \div 31935 = 0.012087$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $32321 = 31935 (1+r)^5$
 $r = 0.002405(0.07\%)$

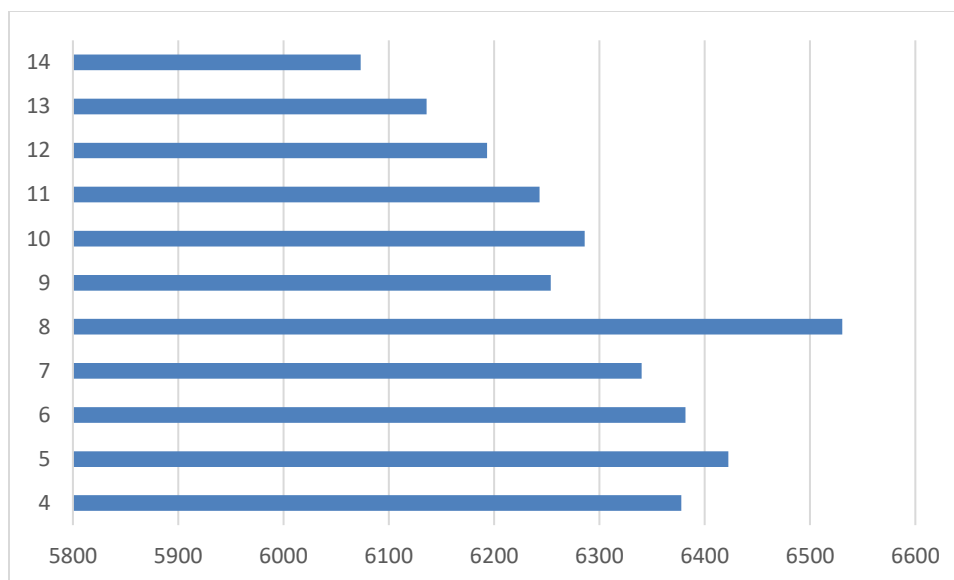


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2025 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Cap-Haïtien

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Cap-Haïtien est de 53.50 Km² et sa densité de population en 2025, de 5900 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans la ville, se trouve assez dispersée en milieu rural. Les 47 995 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Cap-Haïtien en 2025

Commune de Cap-Haïtien	# ménage	%
1e section Bande du Nord	4966	10,3
2e section Haut du Cap	17156	35,7
3e section Petite-Anse	5898	12,3
Ville de Cap-Haïtien	19975	41,6
Total	47995	100,0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Cap-Haïtien par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Cap-Haïtien

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	2963	2995	2987	2979	2972	3415	3451	3442	3433	3425
5	2984	2986	2988	2990	2993	3439	3441	3444	3446	3449
6	2965	2977	2979	2981	2983	3417	3430	3433	3436	3438
7	2946	2967	2969	2971	2974	3395	3419	3422	3424	3427
8	3034	2956	2958	2961	2963	3496	3407	3409	3412	3414
9	2905	2945	2947	2949	2951	3348	3393	3396	3398	3401
10	2921	2932	2943	2955	2966	3366	3379	3392	3405	3418
11	2901	2918	2930	2941	2952	3343	3363	3376	3389	3402
12	2877	2902	2913	2925	2936	3316	3344	3357	3370	3384
13	2851	2883	2894	2905	2916	3285	3322	3335	3348	3361
14	2822	2861	2872	2883	2894	3252	3297	3309	3322	3335
4-14	32168	32321	32381	32440	32500	37070	37247	37315	37384	37453

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune de Cap-Haïtien, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Cap-Haïtien jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	311420	315624	319885	324204	328580

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Cap-Haïtien :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	6382	6407	6412	6417	6421

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	6378	6446	6429	6413	6396
5	6422	6427	6432	6436	6441
6	6382	6407	6412	6417	6421
7	6340	6386	6391	6395	6400
8	6530	6363	6368	6372	6377
9	6254	6338	6342	6347	6352
10	6286	6310	6335	6360	6384
11	6243	6281	6306	6330	6355
12	6193	6247	6271	6295	6320
13	6136	6205	6229	6253	6277
14	6073	6157	6181	6205	6229
4-14	69238	69568	69696	69824	69953

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Cap-Haïtien est de 92.43 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 92.43 = 7.57\%$. La carte scolaire de Cap-Haïtien étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui

cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 60.37% dans la commune de Cap-Haïtien. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0991$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	6382	0.6037	3853
2025-2026	6407	0.7028	4503
2026-2027	6412	0.8019	5142
2027-2028	6417	0.901	5782
2028-2029	6421	1	6421

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Cap-Haïtien :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	86%	86%	83%	86%	88%	92%
Taux de redoublement	14%	14%	16%	14%	12%	8%
Taux d'abandon	0%	0%	1%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Cap-Haïtien, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^{er} AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	7838	7673	7306	7517	6744	6358
2025-2026	6375+4503=10878	7838+767=8605	7673-767=6906	7306+752=8058	7517-752=6765	6744+636=7380
2026-2027	5850+5142=10992	10878+861=11739	8605-861=7744	6906+806=7712	8058-806=7252	6765+738=7503
2027-2028	6502+5782=12284	10992+1174=12166	11739-1174=10565	7744+771=8515	7712-771=6941	7252+750=8002
2028-2029	6421	12284+1217=13501	12166-1217=10949	10565+852=11417	8515-852=7663	6941+800=7741

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de Cap-Haïtien

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Cap-Haïtien.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Cap-Haïtien ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 26 dans la commune de Cap-Haïtien et plus précisément à 32 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du

nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycles. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Cap-Haïtien, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
18.04%	17.67%	16.82%	17.31%	15.53%	14.64%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

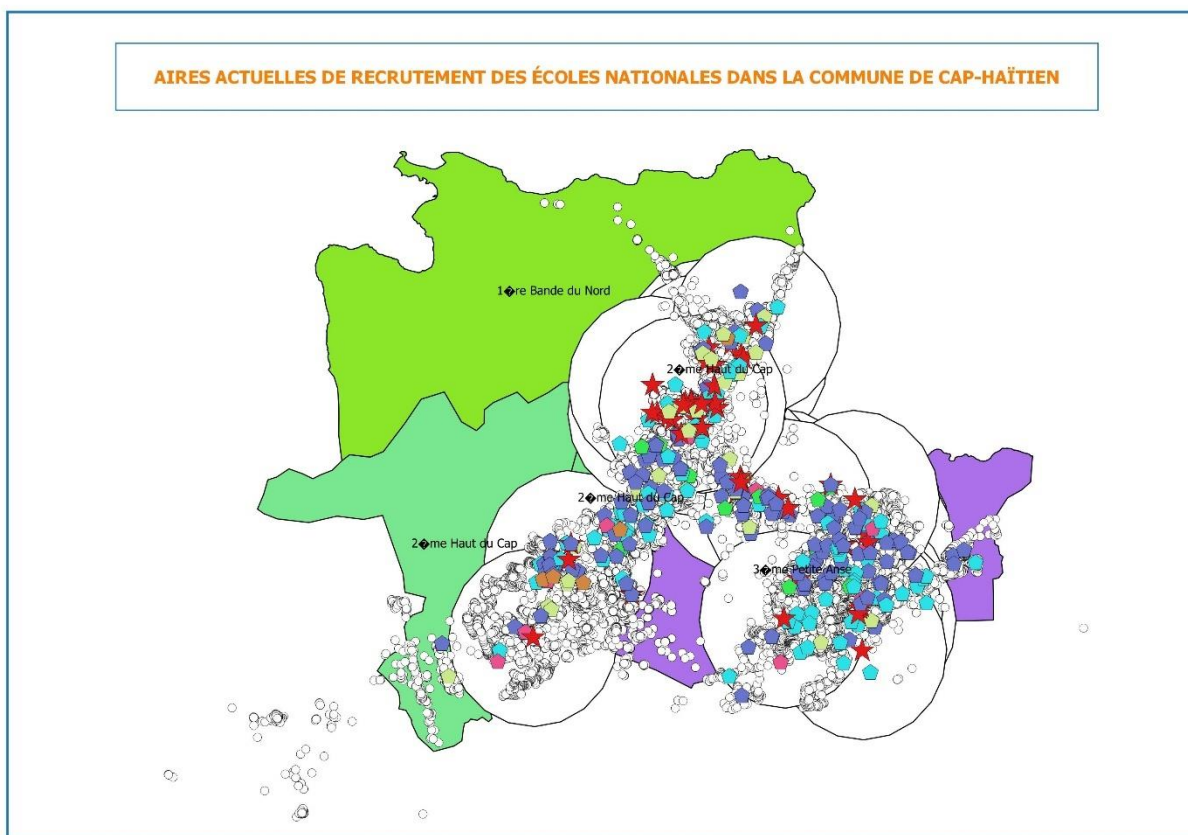
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Cap-Haïtien, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 27702 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Cap-Haïtien et une bonne partie d'entre eux (35.16%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés au Cap-Haïtien selon leur handicap

Commune de Bombardopolis	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Bande du Nord	2963	2137	1433	1723	1067
2e section Haut du Cap	12613	481	603	787	801
3e section Petite-Anse	2177	4	27	22	38
Ville de Cap-Haïtien	9949	176	83	158	200
Ensemble	27702	2798	2146	2690	2106

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Cap-Haïtien	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Cap-Haïtien	École nationale fondamentale mixte de Bel-Air	Centre-ville de Cap-Haïtien
		Bel-Air
		Cité Lescot
		Man Malèb
	École nationale mixte de La Fossette	La Fossette
		Aviation
		Fort St-Michel
		Cité du Peuple
	École nationale de filles Marie Colas	Ville de Cap-Haïtien
		Bande du Nord
		Fort St-Michel
		Rival
		Ste Filomène
	École nationale Alexandre Pétion	Bel-Air
		Bassico
	École nationale fondamentale complète Charles Lebossier	Madeline
		Fort St-Michel
		Champion
	École nationale Fanélie François	Centre ville Cap-Haïtien
		Haut du Cap
		Vaudreuil
		Fort St-Michel
		Madeline
	École nationale fondamentale complète Philippe Daut	Centre ville Cap-Haïtien
		Fort St-Michel
		Madeline
		Vaudreuil
		Bande du Nord
	École nationale communautaire mixte Immaculée Conception	SHADA 1

		La Fossette
		Conasa
		Nan Bannann
	École nationale fondamentale complète Massillon Coicou	Ville Cap-Haïtien
		Ste Filomène
		Petite-Anse
		Lorier
		Cité du Peuple
	École nationale l'Union de Bel-Air	Bel-Air
		Bassico
		La Violette
		Man Malèm
		Man Swi
	École nationale fondamentale complète Charlemagne Péralte	Barrière Bouteille
		Madeline
		La Fossette
		Centre ville Cap-Haïtien
	École nationale Presbytérale Jean XXIII	Cité Élie Lescot
		Morne Rouge
		Madeline
		Ste Philomène
		Centre ville Cap-Haïtien
1 ^e Section Bande du Nord	École nationale Jean Price Mars	La Violette
		Bel-Air
		Centre Ville Cap-Haïtien
		Ste Philomène
	École nationale mixte de Bel-Air	Bel-Air
		Centre ville Cap-Haïtien
		Madeline
		Haut du Cap
	École nationale de Pélissier 1	Pélissier 1
		Pierrette
		Bourg
		Lindrimaille
	École nationale de Mare Savon	Mare Savon
		Citerne Rémy
		Bébé
		Pomme
	École nationale de la Plate Forme	Plate Forme
		Anse à Chats
		Bas Plate Forme
2 ^e section Haut du Cap	École nationale Catherine Flon	Haut du Cap

3 ^e section Petite-Anse	École nationale Alexandre Pétion	Bel-Air
		Mensur
	École nationale fondamentale complète de Bréda	Carrefour Kaminsky
		Morne Rouge
		Vaudreuil
		Mombin Lataille
	École nationale fondamentale complète Marie Rose	Cité du Peuple
		Champin
		Madeline
	École nationale Catherine Barabino	Charrier
		Babiole
		Zo-Vincent
		Vertières
	École nationale fondamentale complète de Haut du Cap	Blue-Hills
		Haut du Cap
		Charrier
		Laury
		Vaillant
	École nationale fondamentale complète Dumarsais Estimé	Charrier
		Vertières
		Champin
	École nationale Dumarsais Estimé P.M.	Barrière Bouteille
		Charrier
		ODN
	École nationale Fort St Michel	Vertières
		Champin
		Fort St Michel
		Limonade
	École nationale fondamentale complète Henry Christophe	Blue-Hills
		Barrière Bouteille
		Kraze-Zo
		Madeline
	École nationale François Capois	Guy-Malary
		Baudin
		Rivière Anny
		Madeline
		Petite-Anse
		Mazaire
		Beaudin

	École nationale Anacaona	Quartier-Morin
		Madeline
		Fougerolles
		Mazaire
	École nationale fondamentale complète Henry Christophe P.M.	Madeline
		Baudin
		Kraze-Zo

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, les écoles nationales : fondamentale complète Catherine Flon, Henri Christophe de Petite-Anse, fondamentale complète Michel de Montaigne, François Capois, Jacques Roumain et mixte de La Fossette mériteraient d'être réhabilitées ou reconstruites.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aura lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (39.45%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation

visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Cap-Haïtien en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Cap-Haïtien, car il y a 5671 élèves au 3^e cycle fondamental dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (96.1%) sont des collèges privés.

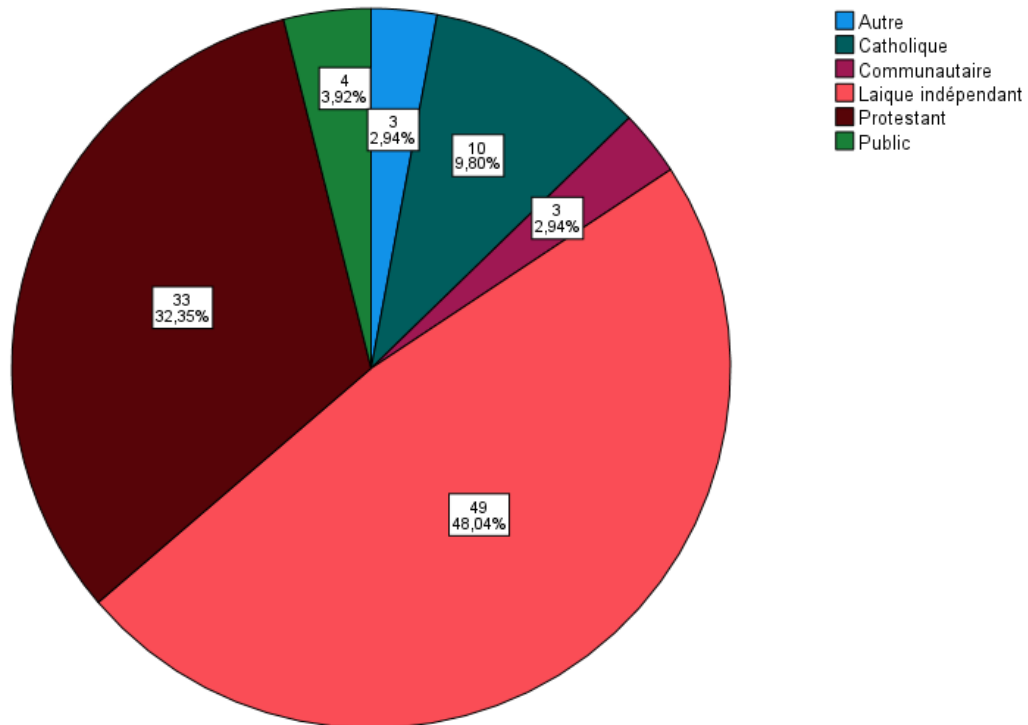


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Il y en a qui fonctionnent en simple vacation (89.2%) et d'autres en double (10.8%), à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Cap-Haïtien selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	8	7,8
8h-13h	23	26,4
Autre	67	65,7
Total	102	100,0

Elles offrent la filière d'enseignement général (99%) et la filière d'enseignement technique (1%), et différentes Séries.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la Série qu'elles offrent

Type de série	# école	%
Littéraire et artistique	1	1,0
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT)	3	3,0
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique Sciences et techniques tertiaires Sciences et techniques médico-sociales Sciences et techniques agricoles Sciences et techniques industrielles Pédagogie	1	1,0
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	90	88,2
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	3	2,9
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	1	1,0
Sciences économiques et sociales (SES)	2	2,0
Sciences économiques et sociales (SES) Sciences de la vie et de la terre (SVT)	1	1,0
Mathématiques et sciences physiques		
Total	102	100,0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires dont la taille varie entre 4 et 2939 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Autre	8	8	8
Catholique	444	89	2315
Communautaire	25	19	34
Laique indépendant	233	8	2939
Protestant	180	4	1939
Public	1357	80	2663
Ensemble	274	4	2939

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer que les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Cap-Haïtien :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Cap-Haïtien

Commune de Cap-Haïtien	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public	
2ème Sect. Haut du Cap	# 2	6	1	16	13	1	39
	% 5,1%	15,4%	2,6%	41,0%	33,3%	2,6%	100,0%
3ème Sect. Petite Anse	# 1	1	1	10	8	0	21
	% 4,8%	4,8%	4,8%	47,6%	38,1%	0,0%	100,0%
Quartier de Petite Anse	# 0	0	1	5	8	0	14
	% 0,0%	0,0%	7,1%	35,7%	57,1%	0,0%	100,0%
Ville du Cap-Haïtien	# 0	3	0	18	4	3	28
	% 0,0%	10,7%	0,0%	64,3%	14,3%	10,7%	100,0%
Total	# 3	10	3	49	33	4	102
	% 2,9%	9,8%	2,9%	48,0%	32,4%	3,9%	100,0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 87.50%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (62.80%); encore loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 100306.91 et 111272.65 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	29335.82	19556.51	13843.18	38146.25	100881.76
NS2	28603.46	19347.81	14245.12	38146.25	100342.64
NS3	28249.64	19175.88	14735.14	38146.25	100306.91
NS4	37642.51	19914.19	15569.70	38146.25	111272.65

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 95822.50 à 102406.70 gourdes; 87.54% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire du personnel/Él	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	11943.23	12333.33	19556.51	13843.18	38146.25	95822.50
NS2		12333.33	19347.81	14245.12	38146.25	96015.74
NS3		16500	19175.88	14735.14	38146.25	100500.50
NS4		16833.33	19914.19	15569.70	38146.25	102406.70

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Cap-Haïtien était assez fluide au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 61 à 92 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	86%	13%	1%
NS2	92%	8%	0%
NS3	92%	8%	0%
NS4	61%	26%	13%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 6225 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau secondaire						
TP	0,86	0,92	0,92	0,61		
TR	0,13	0,08	0,08	0,26		
TA	0,01	0	0	0,13		
Annee	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
		62				
2024-2025	6225	↗				6225
	↓	↘	0			
2025-2026	809	5354	↗			6163
	↓	↓	↘	0		
2026-2027	105	1124	4925	↗		6155
	↓	↓	↓	↘		
2027-2028	14	180	1428	4531		6154
	↓	↓	↓	↓		
2028-2029	2	26	280	2492	2764	5564
		↓	↓	↓		
2029-2030		4	47	906	1520	2476
			↓	↓	↘	
2030-2031			7	278	553	838
				↓	↘	
2031-2032				79	176	255
					↘	
2032-2033					48	48
					↘	
Promus					5061	
Année-élèves						33878
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				20245		
Nombre d'années-élèves réel =				33878		
Rendement interne =				59,76		
Coefficient d'augmentation des coûts =				1,673422		
Coût de l'élève formé =				6,693688		

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne faible (59.76%). Des 6225 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 2764 (44.40%) obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 3462 enseignants dont 403 femmes (8.67%); 15.77% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Autre	24	5	2
Catholique	312	44	33
Communautaire	93	28	10
Laïque indépendant	1487	165	176
Protestant	1238	134	83
Public	308	27	242
Ensemble	3462	403	546

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

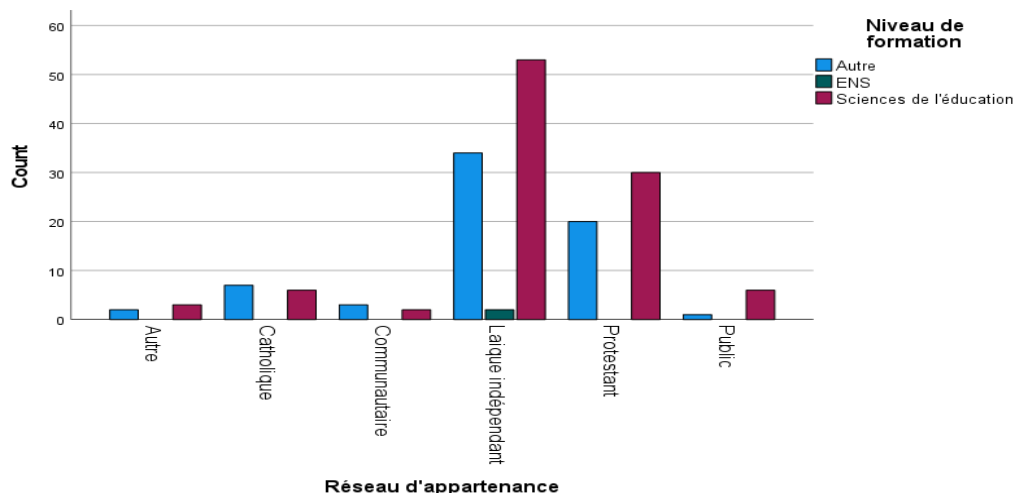


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 9766 gourdes à 17328 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Autre	7600
Catholique	11923
Communautaire	17328
Laïque indépendant	13875
Protestant	9766
Public	13686
Ensemble	12418

1.2.1. Organisation pédagogique

Dans la commune de Cap-Haïtien, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 38 élèves par salle de classe et 0.91 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Autre	16	44.44	8	5.56	1	3
Catholique	89	2835.20	4441	0.64	50	31.86
Communautaire	10	304.69	74	4.12	7	30.47
Laïque indépendant	307	10050.57	10716	0.94	35	42.95
Protestant	234	8058.77	5943	1.36	25	34.44
Public	46	2479	5427	0.46	118	58.89
Ensemble	702	24172.60	26609	0.91	38	34.43

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 87.50% Taux net de scolarisation = 62.80%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 95822.50 gourdes NS2 = 96015.74 gourdes NS3 = 100500.50 gourdes

	NS4 = 102406.70 gourdes
	87.54% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 100881.76 gourdes NS2 = 100342.64 gourdes NS3 = 100306.91 gourdes NS4 = 111272.65 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 86% Taux de promotion en NS2 = 92% Taux de promotion en NS3 = 92% Taux de promotion en NS4 = 61%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 13% Taux de redoublement en NS2 = 8% Taux de redoublement en NS3 = 8% Taux de redoublement en NS4 = 26%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 1% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 0% Taux d'abandon en NS4 = 13%
Rendement interne du réseau d'écoles à Cap-Haïtien	59.76%
Rapport élève/salle de classe	38 élèves
Nombre d'enseignants	3462
Pourcentage de femmes	8.67%
% enseignants nommés par l'État	15.77%
% de maîtres qualifiés	59.17%
Ratio moyen m ² /élève	0.91 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	274 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 13686 gourdes dans le public et 12098.40 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Cap-Haïtien croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	6067	6108	6150	6192	6234
16	6012	6060	6101	6142	6184
17	5954	6003	6044	6085	6126
18	5908	5940	5980	6021	6062
15-18	23941	24111	24274	24439	24605

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 19.91% dans la commune de Cap-Haïtien. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 19.91\% = 80.09\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 20.02% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	6067	0.1991	1208
2025-2026	6108	0.3993	2439
2026-2027	6150	0.5995	3687
2027-2028	6192	0.7979	4941
2028-2029	6234	1	6234

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Cap-Haïtien

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune de Cap-Haïtien. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits de cette commune comme le montre la figure 3 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

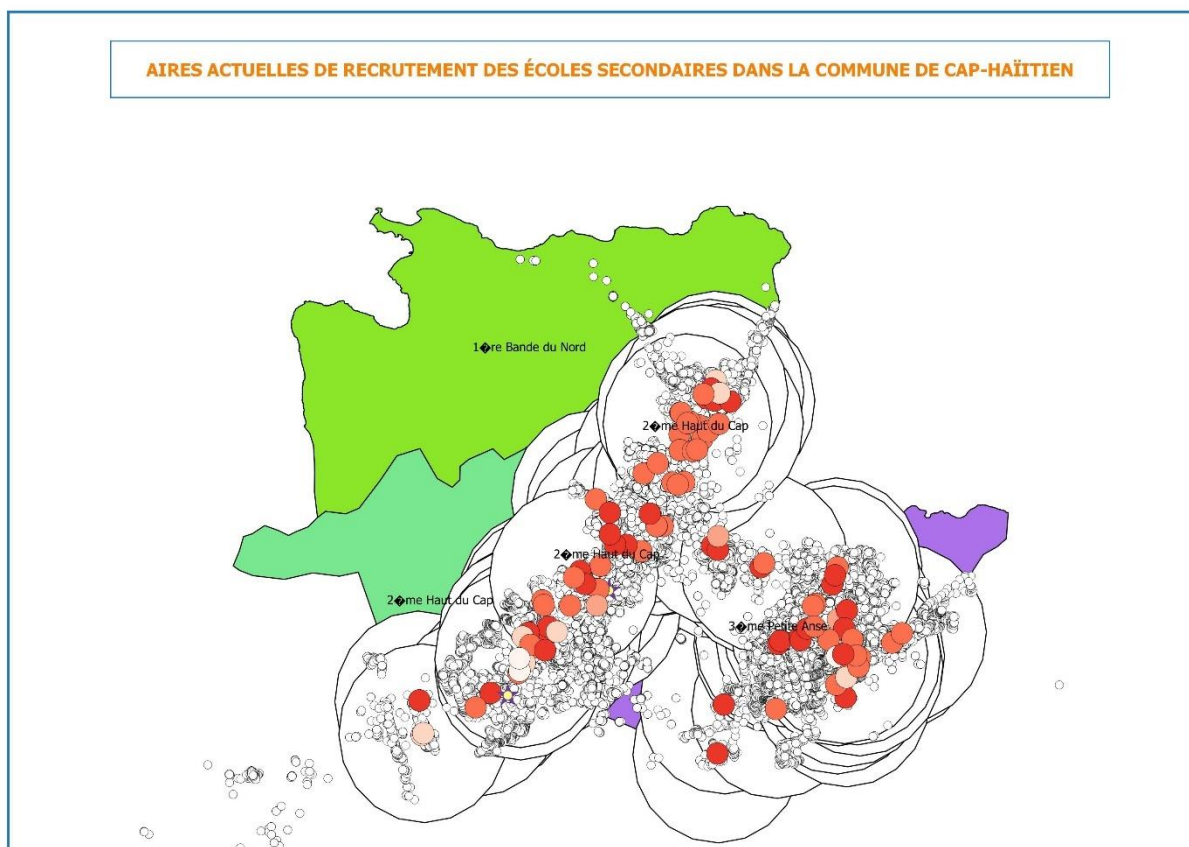


Figure 3 : aires de recrutement actuelles des écoles secondaires dans la commune de Cap-Haïtien

En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des

coûts payés par élève (87.54%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Cap-Haïtien en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Cap-Haïtien

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle